



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
des pêches maritimes
et des élevages marins
du Morbihan

APPEL A CANDIDATURES

PROJET RECCRU 2

Affrètement de navires pour la réalisation de marées scientifiques aux casiers à juvéniles de crustacés

1. Le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan (CDPMEM 56)

Le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan (CDPMEM 56) est une organisation professionnelle de droit privé exerçant des missions de service public.

En sont obligatoirement membres tous les pêcheurs professionnels ayant un navire immatriculé dans l'un des trois quartiers maritimes du département (Lorient, Auray, Vannes) ou ayant une entreprise de pêche dont le siège social est basé dans le Morbihan.

Les compétences du CDPMEM 56 s'exercent sur les 905 km de façade littorale du département (de l'estuaire de la Laïta à celui de la Vilaine), dans la limite des 12 milles nautiques vers le large (donc sur les îles de Groix, Belle-Île, Houat et Hoëdic), à l'intérieur du Golfe du Morbihan et le long des rias.

On compte environ 1100 pêcheurs professionnels dans le Morbihan, dont 150 pêcheurs à pied. Ces 1100 pêcheurs se répartissent pour moitié dans le quartier maritime de Lorient et pour moitié dans les deux autres quartiers maritimes d'Auray et de Vannes.

Après avoir connu une forte baisse dans les années 90 et au début des années 2000, l'effectif des marins est stable depuis une dizaine d'années. Si l'on considère les emplois induits (mareyeurs, employés de criées, logistique portuaire...), la filière Pêche représente 4500 emplois dans le département.

Environ 290 navires de pêche embarquée sont immatriculés dans le Morbihan et pratiquent tous les métiers (chalut, filet, casier, drague, métiers de l'hameçon, tamis à civelles, pêche à pied, ...).

Les missions du CDPMEM 56 sont définies par le Code Rural et la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 :

- ✓ défendre et représenter les intérêts généraux de tous les professionnels dans un principe de concertation
- ✓ délivrer des informations relatives à leurs activités

2. Eléments de contexte de la pêcherie de crustacés

Les pêcheries françaises de crustacés sont très structurantes pour la filière halieutique à l'échelle de la façade Manche-Atlantique par les volumes débarqués, le chiffre d'affaires généré et le nombre de navires impliqués, que ce soit pour le homard (620 tonnes, plus de 16 millions d'euros et 300 unités débarquant plus de 500 kilos en 2021), l'araignée (8000 tonnes, plus de 16 millions d'euros et 260 unités débarquant plus d'une tonne en 2021), le tourteau (2200 tonnes, 10 millions d'euros et 250 navires à plus d'une tonne) et plus récemment la langouste rouge (81 tonnes, plus de 4 millions d'euros, et 50 unités débarquant plus de 200 kilos). La réglementation nationale en place permet d'assurer un accès cohérent à la ressource, une limitation de l'effort de pêche et des tailles minimales de première capture qui assurent qu'une large part des jeunes individus participe à la reproduction. Malgré ces dispositions, le stock de tourteau a largement diminué au cours des 7 à 8 dernières années sans pourvoir apporter un diagnostic précis sur l'origine de cette tendance. Plus récemment, l'augmentation soudaine du stock de poulpe sur une large part du littoral depuis Noirmoutier jusque Roscoff questionne sur le niveau de prédatation sur les jeunes crustacés.

3. Objectifs du projet – Améliorations attendues du service rendu

Déterminer les biomasses en présence dans les gisements en distinguant la part exploitable et la biomasse totale. Cet objectif doit permettre au gestionnaire de connaître l'état des stocks et permettre la mise en place de mesures de gestion.

Déterminer la densité des stocks et leurs répartitions spatiales au sein des gisements. Cet objectif doit permettre d'ajuster au mieux la pression de pêche en favorisant l'activité sur certains secteurs plutôt que d'autres qui sont moins productifs ou plus fragiles.

Apporter de la visibilité et de la stabilité aux entreprises de pêche afin de les pérenniser.

4. Présentation résumée du projet RECCRU 2

Le projet RECCRU 1 a permis de valider la pertinence qu'a une campagne de pêche utilisant le casier à langoustine pour obtenir des données robustes sur le niveau d'abondance des jeunes homards.

La capture est principalement composée de homards juvéniles appartenant à 2 cohortes (3 et 4 ans). Il s'agit des homards qui constitueront le recrutement de la pêcherie à l'horizon d'une ou deux années supplémentaires. Lors de cette phase, les campagnes se concentreront sur les trois mois de l'année où la capturabilité est la plus élevée, soit mai, juin et juillet. Il s'agira pour ces 3 périodes de déployer sur 4 jours successifs la filière de 10 à 12 casiers selon le protocole établi (24 heures de pose, stabilité des appâts, zone de suivi identique, mensuration de toute la capture). Ce travail pour chacune des 9 zones suivies sera effectué par les pêcheurs partenaires. Ces derniers ont montré toute leur compétence et leur engagement pour mener à bien toutes les opérations dont ils ont la charge. Cette association est une assurance pour la tenue des opérations. Sachant l'importance de la pêcherie de homard le long des côtes françaises, ces campagnes de suivi se dérouleront sur tout le littoral depuis Boulogne jusque Le Croisic, soit au sein des limites administratives de 7 Comités de Pêche.

Les données obtenues vont permettre de produire un indice de recrutement des juvéniles de homard pour les principales zones de pêche et d'appréhender la dynamique du stock ou des stocks à différentes échelles spatiales.

5. Prestations attendues

Le Comité des Pêches du Morbihan souhaite affréter 1 ou plusieurs navires de pêche sur trois ans à raison d'au moins 10 jours de casiers à juvéniles par an :

- Le prestataire devra pouvoir déployer une filière de 10 à 20 casiers.
- Le prestataire devra fournir le matériel nécessaire (hors casiers) pour la mise à l'eau.
- Le prestataire devra pouvoir embarquer au moins une personne dédiée au programme.
- Le prestataire devra avoir une connaissance fine du stock et de la pêcherie.

6. Votre proposition

Les offres devront parvenir au CDPMEM 56 au plus tard le 16 juin 2023 à 13h30 par email à l'adresse suivante : mbarbier@bretagne-peches.org

Dans chaque candidature, le prestataire devra :

- Faire une offre de prix détaillé
- Présenter son expertise dans cette pêcherie
- Le cas échéant, les partenaires associés sur tout ou partie de la prestation
- Toute autre information utile, apportant des précisions sur sa prestation

NB : les frais de déplacement/mission seront pris en charge par le CDPMEM 56

7. Critères de sélection

- Valeur technique : **60%**
 - Expertise
 - Caractéristiques techniques du navire
 - Expérience dans les suivis scientifiques
- Compétitivité de la proposition financière : **40%**